

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TRÉDARZEC

SÉANCE DU 28 JUIN 2023

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 09
Nombre de suffrages exprimés : 13

Date de la convocation : 21 juin 2023
Date d'affichage : 21 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit juin à dix-neuf heures et quinze minutes,
Le Conseil Municipal de la Commune de TRÉDARZEC, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de M. Yvon LE SEGUILLON, Maire.

Présents :

LE SEGUILLON Yvon, BERTRAND Régis, Gilbert LE HOUEROU LE COADOU Virginie, ROUZES Bernard, JEZEQUEL Alain, Elodie CLOUIN, LE QUERE Anne Lise, Myriam FLOURY.

Procurations et excusés :

Rose Marie IACONELLI à Yvon LE SEGUILLON
Camille MATHECADE à Virginie LE COADOU
Sandrine LE LAY LE SEGUILLON procuration à Bernard ROUZES
Michel MOISAN procuration à Régis BERTRAND
Alain LE ROUX.

Secrétaire de séance : LE QUERE Anne Lise

Le Compte-rendu du Conseil Municipal du 22 mars 2023 est adopté à l'unanimité.

CONVENTION DE REALISATION D'ETUDE ET PRE-CABLAGE FIBRE AVEC LA SPLA LANNION TREGOR AMENAGEMENT POUR LE LOTISSEMENT KREIZ KER

Régis BERTRAND, 1^{er} adjoint, présente le devis de SOLUTEL pour le câblage en fibre optique du futur lotissement Kreiz Ker.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention avec la SPLA LANNION TREGOR AMENAGEMENT afin de définir les modalités de participation financière de la SPLA aux travaux réalisés par Solutel pour la pose et le câblage en fibre optique du lotissement « Kreiz Ker » (plan de câblage, la fourniture et pose des équipements, branchement des lots nus et fourniture et pose du boîtier au point de raccordement).

La contribution financière de la SPLA LANNION TREGOR AMENAGEMENT est estimée à **3 451,20 € TTC**.

DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT AU TITRE DES AMENDES DE POLICE/AMENAGEMENT DE BOURG :

Monsieur le Maire indique que la Commune peut bénéficier d'une subvention du Département des Côtes d'Armor au titre des amendes de police, dans le cadre des aménagements de sécurité du Bourg.

Pour obtenir cette subvention, à hauteur de 30 % des dépenses engagées, il convient de prendre une délibération du Conseil Municipal et envoyer le plan des travaux et le marché signé avec Armor TP.

Accord unanime des membres du Conseil Municipal pour solliciter cette subvention.

Alain LE ROUX rejoint l'Assemblée

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 14

Date de la convocation : 21 juin 2023
Date d'affichage : 21 juin 2023

Présents :

LE SEGUILLON Yvon, BERTRAND Régis, Gilbert LE HOUEROU LE COADOU Virginie, ROUZES Bernard, JEZEQUEL Alain, Elodie CLOUIN, LE QUERE Anne Lise, Myriam FLOURY.

Procurations et excusés :

Rose Marie IACONELLI à Yvon LE SEGUILLON
Camille MATHECADE à Virginie LE COADOU
Sandrine LE LAY LE SEGUILLON procuration à Bernard ROUZES
Michel MOISAN procuration à Régis BERTRAND

LANCEMENT APPEL D'OFFRES/VOLETPAYSAGER/AMENAGEMENT DE BOURG :

Gilbert LE HOUEROU, conseiller délégué, présente le projet de volet paysager d'Emmanuelle Le Carvenec de Jardin Public à Tréguier. Une délibération a été prise le 22 septembre 2021 et un devis de 3887.50 euros HT a été signé avec Jardin Public pour les études et accompagnement dans le projet de volet paysager.

Deux réunions de la commission d'aménagement ont eu lieu récemment afin de définir la stratégie et les ambiances selon les Rues concernées par l'aménagement du centre Bourg.

Le montant estimatif du volet paysager et mobilier urbain étant en dessous du seuil des marchés publics, plusieurs paysagistes locaux vont être sollicités directement afin d'obtenir un devis.

Les plantations sont prévues à l'automne 2023. Il n'y aura pas de bâche mais un paillage sur les massifs. Les plants seront garantis, une première taille sera prévue la première année ainsi que la formation des agents communaux. Le mobilier urbain sera composé de bancs, poubelles, cache-poubelle pour le Bar, barrières près de l'école et de la salle des fêtes.

Accord unanime des membres du Conseil Municipal pour lancer l'appel d'offres.

LE PROGRAMME FONDS VERT/RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC/SDE :

Bernard ROUZES, adjoint en charge des travaux et Alain LE ROUX, conseiller municipal délégué SDE et ENEDIS, présentent le fonds vert.

Annoncé le 27 août 2022 par la première ministre Elisabeth Borne et effectif depuis début janvier, le fonds vert est un dispositif inédit pour accélérer la transition écologique dans les territoires.

Doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux préfets, il est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie.

Dans le cadre de sa candidature au Fonds vert de l'état et en tant que Maître d'Ouvrage, le SDE22 a obtenu une somme de 609 041 euros pour effectuer des travaux de rénovation à répartir sur l'ensemble du parc d'éclairage public départemental.

Le SDE22 a déposé une demande globale, retenue par le Préfet des Côtes d'Armor, qui cible près de 5 000 points lumineux vétustes et énergivores (équipements de plus de 35 ans).

A ce titre, le SDE22 précise les modalités financières spécifiques :

Les communes concernées disposent d'une aide 20% d'aides en plus du financement habituel par le SDE22, sur les ouvrages éligibles

Les financements du Fonds vert représentent une opportunité de créer une dynamique départementale en matière de transition énergétique, de diminution de la pollution lumineuse, de réduction des consommations électriques et de modernisation du parc d'éclairage public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité :

Le projet d'éclairage public concernant la Rénovation EP (26 foyers) - FONDS VERT présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de **24 700,00€ TTC** (coût total des travaux majoré de 8% de frais de maîtrise d'ingénierie).s'inscrit dans ce programme Fonds Vert

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 20 Décembre 2019 d'un montant de **11 054,00 Euros**. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC/SDE/ LOTISSEMENT DE LA GARE :

Bernard ROUZES, adjoint aux travaux, présente le projet de candélabres préparé par le SDE pour le lotissement communal de la Gare.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

Le projet d'éclairage public 2ème Phase Lot. Communal De La Gare « Rue de la Gare (P5023) » présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de **27 000,00 € TTC** (coût total des travaux majoré de 8% de frais de maîtrise d'ingénierie).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 20 Décembre 2019 d'un montant de **16 250,00 Euros**. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

EFFACEMENT DE RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC ET TELECOM /RUE DE KERGUEZEC/SDE :

Bernard ROUZES, adjoint en charge des travaux, présente l'estimatif du SDE pour l'effacement du réseau éclairage public et Telecom Rue de Kerguezec, en coordination avec les travaux d'effacement de réseau d'ENEDIS, travaux préalables à la 2^{ème} tranche d'aménagement du Bourg.

- ***Le projet d'aménagement de l'éclairage public « Rue de Kerguezec » à TREDARZEC présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de **43 500,00€ TTC** (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie).***

« Notre commune ayant transféré la compétence travaux d'éclairage public au Syndicat d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE 22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier ».

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 Décembre 2019, la participation financière de la Commune de Trédarzec calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à **26 180,56 €**.

- ***Le projet de construction des infrastructures souterraines de communications électroniques « Rue de Kerguezec » à TREDARZEC présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de **29 200,00 € TTC** (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie).***

« Notre commune ayant transféré la compétence travaux d'infrastructures de télécommunications au Syndicat d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE 22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier ».

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 Décembre 2019, la participation financière de la Commune de Trédarzec calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à **29 200,00 €**.

Orange est maître d'ouvrage des prestations de câblage des réseaux de télécommunications qui seront facturées à la commune selon des conventions particulières passées avec cet organisme.--- Les participations des collectivités seront calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

Accord unanime des membres du Conseil Municipal qui :

- ACCEPTENT la proposition du SDE
- AUTORISENT le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

CANTINE A 1 EURO/TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2023/2024 :

Régis BERTRAND, 1^{er} adjoint au Maire en charge des Finances et des affaires scolaires, rappelle que le 05 octobre 2021, le Conseil Municipal a délibéré afin de mettre en place la cantine à 1 euro.

Concernant le portage des repas de cantine scolaire, le prestataire va augmenter de 14.78378 % le prix à la rentrée prochaine en raison de l'inflation (coût des denrées et des énergies) :

Tarif enfant : de 3.038 passe à 3.487 euros TTC

Tarif adulte : de 3.040 passe à 3.680 euros TTC

Les menus sont très appréciés des enfants et des familles.

Accord unanime des membres du Conseil Municipal qui décide de ne pas répercuter cette hausse sur les familles :

Maintien de la tarification pour la rentrée scolaire 2023/2024 :

Quotient familial de 0 à 1000 : 1 euro

Quotient familial de 1001 à 1500 : 2 euros

Au-delà de 1501 : 2.60 euros

Point sur les effectifs : maintien des effectifs pour l'année prochaine, classe à 2 niveaux pour les 4 classes de Pouldouran et Trédarzec.

Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 abrégée au 1^{er} janvier 2024

Régis BERTRAND, 1^{er} adjoint en charge des Finances, présente la norme comptable M57 qui permet le suivi budgétaire et comptable d'entités publiques locales variées appelées à gérer des compétences relevant de plusieurs niveaux (communal, départemental et régional).

Elle est applicable :

- De plein droit, par la loi, aux collectivités territoriales de Guyane, de Martinique, à la collectivité de Corse et aux métropoles ;
- Par droit d'option, à toutes les collectivités locales et leurs établissements publics (article 106 III de la loi NOTRe) ;
- Par convention avec la Cour des Comptes, aux collectivités locales expérimentatrices de la certification des comptes publics locaux (article 110 de la loi NOTRe).

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la comptabilité M14 : **budget général : Commune.**

Les principaux apports induits par le passage à la norme budgétaire et comptable M57 sont les suivants :

1. Un référentiel porteur de règles budgétaires assouplies, en matière de gestion pluriannuelle des crédits, de fongibilité des crédits et de gestion des dépenses imprévues ;
2. Un pré-requis pour présenter un compte financier unique ;
3. L'intégration d'innovations comptables pour une amélioration de la qualité des comptes et une meilleure information du lecteur des comptes ;

Le Conseil Municipal de Trédarzec,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU l'avis favorable de la réunion de Bureau en date du 19 juin 2023,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOPTE le référentiel budgétaire et comptable M57 abrégée à compter du 1er janvier 2024 ;

PRÉCISE que la norme comptable M57 abrégée s'appliquera aux budgets gérés actuellement en M14 : **budget général : Commune.**

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Budget de la Caisse des Ecoles sera mis en sommeil au 01/01/2024 et n'est donc pas concerné par cette décision.

MOTION DE SOUTIEN AUX ELU(E)S AGRESSE(E)S :

Monsieur le Maire propose de voter une motion de soutien aux élus agressés récemment.

Face à la montée des menaces, insultes et agressions envers les élus, notamment les Maires, **le Conseil Municipal de Trédarzec exprime unanimement** sa solidarité envers les élus et les agents, victimes de ces actes. Il dénonce les tentatives d'homicide envers le Maire de Saint Brévin les Pins et la Maire de Plougrescant. Il témoigne de son soutien aux élus agressés ou intimidés.

MOTION DE SOUTIEN AU COMITE DE DEFENSE L'HOPITAL DE TRESTEL/LANNION :

Le Maire indique qu'il a reçu une délégation des représentants du comité de défense de l'hôpital de Trestel/Lannion et propose de voter une motion de soutien.

Attendu que l'Agence Régionale de Santé et la direction du groupe hospitalier GHT Armor annonce, suite au rapport Rossetti paru en juin 2022, opter pour le rapprochement à Lannion de l'Hôpital et de la Polyclinique du Trégor.

Attendu qu'au cours de la cérémonie des vœux à l'hôpital le 26 janvier 2023, la directrice du GHT, le directeur de l'hôpital et la présidente de la CME ont confirmé ce rapprochement et sa validation d'ici l'automne dans le cadre du prochain Plan Régional Santé.

Attendu que l'élaboration d'un projet médical commun et l'étude de la faisabilité juridique et architecturale d'un rapprochement sous forme d'un Groupement de Coopération Sanitaire débute ce semestre.

Attendu que sont à l'ordre du jour la construction d'un bâtiment de la polyclinique privée à l'entrée de l'hôpital (services administratifs et consultations) et l'occupation sur 2 étages au sein même de l'hôpital de l'activité chirurgicale de la polyclinique privée (ambulatoire et hospitalisation classique).

Attendu que l'hôpital de Lannion est dans une situation économique fragile accentuée par la prise en charge des malades souffrant du COVID. L'établissement affiche 12 millions de déficit pour l'hôpital et 2 millions pour l'EHPAD.

Attendu que la situation économique de la Polyclinique n'est pas connue et qu'à court terme elle sera confrontée à des départs à la retraite de chirurgiens.

Attendu qu'un rapport du Sénat en 2020 soulignait le surcoût financier de la gestion de deux systèmes sanitaires différents (le public et le privé) dans un Groupement de Coopération Sanitaire.

Attendu que ce projet est estimé à 30 millions et que son financement n'est pas assuré.

Attendu que pérenniser l'offre hospitalière et l'accès aux soins pour toute la population en particulier les plus modestes est un enjeu partagé par les élu-e-s .

Ce projet de Groupement de Coopération Sanitaire mérite toute notre attention.

Les élu-e-s de Trédarzec demandent à ce que la situation financière de la Polyclinique soit dévoilée, ainsi que l'implication de chacune des parties dans la prise en charge des patients H24, qui est aujourd'hui assurée par l'hôpital public. Ces éléments sont indispensables avant toute prise de décision définitive de ce rapprochement qui pourrait fragiliser l'ensemble de l'offre de soins à Lannion tout particulièrement celle de l'hôpital public.

Accord unanime des membres du Conseil Municipal.

CONTROLE DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES :

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Monsieur le Sous-Préfet de Lannion après le contrôle budgétaire de la Préfecture des Côtes d'Armor a saisi la Chambre Régionale des Comptes en date du 20 avril 2023.

Le Compte Administratif 2022 de la Commune faisait apparaître un déficit en raison du montant important des Restes à réaliser en dépenses d'Investissement (travaux d'aménagement de Bourg, effacement des réseaux...) et les recettes ne faisait pas apparaître le prêt de 600 000 euros voté en 2022 mais débloqué en 2023.

Suite à l'envoi de tous les devis, marchés, subventions obtenues, prêt signé et débloqué, la Chambre Régionale des Comptes a procédé à une vérification des montants des restes à réaliser inscrits en Dépenses et en Recettes.

Le 31 mai 2023, la Chambre Régionale des Comptes a délibéré et rendu ses conclusions :

- Le compte administratif 2022 de la Commune de Trédarzec, tel que corrigé de l'ensemble des restes à réaliser, ne présente pas de déficit et qu'il n'y en conséquence pas lieu de proposer des mesures de rétablissement de l'équilibre budgétaire.

Par courrier en date du 22 juin 2023, Monsieur le Sous-Préfet de Lannion conseille à la Commune de tenir une comptabilité d'engagement, comme cela est applicable aux Communes de + 3500 habitants.

L'avis de la Chambre Régionale des comptes du 31 mai 2023 a été transmis, en intégralité, à l'ensemble des Conseillers Municipaux et aux correspondants de Presse.

CESSION DU MUR DU PARKING DE LA MAIRIE :

Virginie LE COADOU et le Maire présentent le courrier reçu en Mairie le 15 juin 2023 de Monsieur Jérémie LIBEAU et Audrey THOS qui ont acheté la maison située 1 Rue de la Mairie. Ils souhaitent faire l'acquisition du mur en pierre séparant leur terrain cadastré AB 60 et le parking de la Mairie parcelle cadastrée AB 325. Ils débutent la réhabilitation de leur résidence principale et commencent par traiter les problèmes d'humidité et d'infiltration. Ils sollicitent l'achat du mur, appartenant à la Commune, afin de le rejointoyer et le rehausser en pierre et mortier de chaux.

Il est procédé au vote :

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

- DONNENT leur accord pour céder ce mur à l'euro symbolique à Monsieur LIBEAU Jérémie et Madame THOS Audrey et DISPENSENT le Maire, par application de l'article R2241-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, de procéder à l'accomplissement des formalités de purge des privilèges et hypothèques inscrits pour les acquisitions amiables dont le montant n'excède pas 7 700 euros
- DISENT que les frais de bornage et d'acte seront pris en charge par les acquéreurs
- SOLLICIENT auprès du Centre de Gestion des Côtes d'Armor-service Droit des Sols/ Rédaction d'actes, une mise à disposition de personnel afin de rédiger l'acte en la forme administrative
- DESIGNENT Monsieur Régis BERTRAND, 1^{er} adjoint, pour représenter la Commune en tant que partie à l'acte
- DONNENT tous pouvoirs à M Le Maire pour authentifier l'acte
- DEMANDENT que le mur demeure en pierres apparentes et que sa réhausse respecte les préconisations des Bâtiments de France (périmètre de la croix classée MH) lors du dépôt de la demande d'urbanisme (DP ou PC)

AMENAGEMENT DE LA VOIRIE DEFINITIVE DU LOTISSEMENT DE LA GARE :

Bernard ROUZES, adjoint en charge des travaux, présente le projet de voirie définitive au lotissement communal de la Gare. Tous les lots étant vendus, il convient, maintenant, de prévoir l'aménagement de la voirie définitive. La Commune a sollicité les services du bureau d'études voirie de Lannion Trégor Communauté afin de préparer les plans et l'appel d'offres du marché de travaux.

Il convient de signer une convention particulière de mutualisation pour la maîtrise d'oeuvre d'une opération de voirie aux abords de bâtiments/aménagement urbain entre la Commune et Lannion Trégor Communauté. Le montant des travaux de voirie est estimé à 125 000 euros HT. Le montant de la prestation de Lannion Trégor Communauté s'élève à 8 500 euros TTC.

Accord unanime des membres du Conseil Municipal qui :

- AUTORISENT le Maire à signer la convention de maîtrise d'oeuvre avec Lannion Trégor Communauté
- LANCENT l'appel d'offres dès à présent afin de prévoir des travaux à l'automne

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS/SAINT VOTROM :

Bernard ROUZES, adjoint en charge des travaux, présente le projet de ligne aérienne 400 Volts qui doit être installée entre la chapelle Saint Votrom et la maison située en bord de Jaudy. Cette ligne est ancienne en 4 fils et doit être renouvelée avec de nouveaux poteaux et du fil torsadé afin d'éviter des coupures électriques de tout le quartier du Brésil à Trédarzec lors des tempêtes, comme cela a été le cas les hivers derniers.

Enedis a préparé une convention de servitudes entre Enedis et la Commune de Trédarzec.

Accord unanime des membres du Conseil Municipal qui :

- AUTORISENT le Maire à signer la convention de servitudes A06 d'ENEDIS au lieu-dit Saint Votrom, travaux situés sur la parcelle cadastrée A 95 afin de faire passer des câbles électriques aériens sur ladite parcelle sur une longueur d'environ 32 mètres. ENEDIS prend en charge intégralement ces frais.
-

ACHAT DE MATERIEL/SERVICES TECHNIQUES :

Bernard ROUZES, adjoint en charge des travaux, présente un devis d'Espace Emeraude à Plouisy.

La Commune a fait l'acquisition l'an passé d'une débroussailleuse hydraulique à installer sur le tracteur des services techniques. Cet équipement se commande avec des manettes se qui rend son utilisation plus compliquée et risque d'abîmer les couteaux. Nous pensions pouvoir installer une commande par joystick mais cette installation se fait d'usine sur un équipement neuf. L'entreprise Espace Emeraude propose de reprendre l'épareuse au prix d'achat soit 7 200 euros HT et de faire l'acquisition d'une débroussailleuse neuve équipée de joystick pour un montant de 10 300 euros HT. La machine serait livrée en septembre, après la saison. Cet équipement est très utile pour faucher les chemins de randonnées et les endroits étroits où l'épareuse du prestataire privé ne peut pas accéder.

Accord unanime des membres du Conseil Municipal qui :

- AUTORISENT le Maire à signer le devis d'Espace Emeraude

REGULARISATION VOIRIE DU LOTISSEMENT DES 5 CLOCHERS :

Le Maire indique aux conseillers que lors de la préparation des travaux de raccordement à l'assainissement collectif par les services de Lannion Trégor Communauté, les riverains du lotissement des 5 clochers se sont rendus compte qu'ils n'étaient pas dans le périmètre des travaux d'extension de réseau car la voirie apparaît comme privée au cadastre.

La parcelle A 770 d'une contenance de 1102 m² est toujours aux noms des colotis du Lotissement des 5 clochers, privé à l'époque. Le lotissement a été créer dans les années 1975. La voirie définitive a été réalisée par la Commune.

Il convient de régulariser la cession de cette voirie à la Commune, cela modifiera la longueur de la voirie communale.

Accord unanime des membres du Conseil Municipal qui :

- AUTORISENT le Maire à entreprendre des démarches auprès du notaire afin d'acter la cession de la voirie appartenant aux colotis au profit de la Commune de Trédarzec.

AMENAGEMENT DE 2 LOTS/RUE DE KERMAEC :

Le Maire rappelle que lors de la séance du Conseil Municipal en date du 19 mai 2021, il a été décidé de confier les études d'aménagement de 2 lots Rue de Kermaëc sur les parcelles acquises par la Commune cadastrées AB 357, AB 358, B 1109 et B 1111 d'une contenance de 1 349 m².

Cette mission d'assistance à maîtrise d'œuvre est confiée aux co-traitants :

ING Concept (ingénierie)
Atelier urbain (urbanisme)
Jardin Public (paysagiste)
Mongkhoun (architecte)
Quénaon (géomètre-expert)

Le montant total de cette mission s'élève à 8 537.50 euros HT.

Il est proposé d'autoriser le paiement par phase à chaque co-traitant (phase 1 : études préalables, phase 2 : permis d'aménager, phase 3 : travaux).

Accord unanime des membres du Conseil Municipal.

APPEL A PROJET DESTRUCTION RENOUEE DU JAPON :

Régis BERTRAND, 1^{er} adjoint, indique que certains habitants ont signalé la présence de renouée du Japon, plante invasive, sur la Commune, particulièrement Rue Jean Moulin, le long de l'ancienne voie ferrée.

Un technicien de Lannion Trégor Communauté s'est déplacé avec une technicienne spécialiste des plantes invasives en juin. Un appel à projets peut être sollicité auprès de l'agence Eau Loire Bretagne car les Renouées du Japon se trouvent à proximité d'un cours d'eau. Il ne faut pas les couper ou les broyer car sinon les plantes se propagent davantage. La solution serait de procéder au bâchage dans secteurs concernés afin de détruire la plante invasive.

Accord unanime des membres du Conseil Municipal pour participer aux appels à projets auprès de l'Agence Eau Loire Bretagne :

- Renaturation des villes et villages jusqu'à 80 % d'aide
- Reconquête de la biodiversité jusqu'à 70 % d'aide

Les techniciens de Lannion Trégor Communauté seront en soutien pour compléter les dossiers.

Questions diverses :

- **Actualité de Lannion Trégor Communauté :**
- Gilbert Le Houérou présente le compte-rendu du précédent Conseil Communautaire : suppression des projets de pont et de la rocade en raison de l'explosion des coûts et des délais. C'est une chance à saisir pour mettre en avance des projets sur la presqu'île. Le Président se déplace sur les pôles et rencontre facilement les élus.
- Le Maire et Gilbert Le Houérou présentent le sujet sensible du moment : Le ZAN : Zéro Artificialisation Nette. La Loi « Climat et résilience » promulguée en août 2021 fixe un objectif ZAN à l'horizon 2050. Cela va se dérouler en deux phases : de 2021 à 2031 (10 ans) objectif réduire de 50 % la consommation de terre par rapport à 2011-2021 puis de 2031 à 2050 : l'objectif est d'aboutir en 2050 à un bilan d'artificialisation égal à 0. Des réflexions vont être engagées au sujet de la densification des « denses creuses » et des zones d'activités
Un hectare minimum serait attribué par Commune (ce qui est peu).

- PLUI en en cours, il devrait voir le jour d'ici la fin du mandat (février 2026). Des réunions publiques ont été organisées par LTC, ainsi que des réunions à destination des élus, par pôle.
- **Recrutement Poste de Secrétaire Général :** Le Maire annonce le départ de Claudie Hernot, Secrétaire Générale, qui est recrutée à la Mairie de Ploubazlanec à compter du 16 octobre 2023. Un appel à candidature va paraître très prochainement à la bourse de l'emploi du CDG22 et sur Emploi territorial.
- **Agenda :**
 - Bénédiction et installation de la nouvelle cloche de l'Eglise le samedi 1er juillet à 10 heures.
 - Cérémonie de fin d'année, remise des bons d'achat aux 8 CM2 entrant au collège à la prochaine rentrée scolaire : Jeudi 06 juillet 2023 à 18h30 en Mairie.

La séance est levée à 21 heures 15

Yvon Le Séguillon	
Régis Bertrand	
Virginie Le Coadou	
Bernard Rouzès	
Gilbert Le Houérou	
Alain Jézéquel	
Camille Mathecade	Procuration à Virginie Le Coadou
Rose Marie Le Marec Iaconelli	Procuration à Yvon Le Séguillon
Alain Le Roux	
Michel Moisan	Procuration à Régis Bertrand
Sandrine Le Lay Le Séguillon	Procuration à Bernard Rouzes
Elodie Clouin	
Myriam Floury	
Anne Lise Le Quéré	